

Rapport annuel 2020



Table des matières

MESSAGE DE LA MAIRESSE

AVANT-PROPOS

PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

Rémunération du conseil

Réunions du conseil

TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

SUBVENTIONS

Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Développement économique et subventions

SERVICES

SERVICES GÉNÉRAUX

Services d'administration générale

Services de protection

Services de transport

Services de collecte de déchets

Services d'urbanisme et de zonage

Services récréatifs et culturels

Services financiers

SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT

Service d'approvisionnement en eau

Service d'égout

Services financiers pour les services publics d'eau et d'égout

SOCIÉTÉ CONSTITUÉE PAR LE GOUVERNEMENT LOCAL

ANNEXE I : Dates des réunions du conseil et présences

ANNEXE II : Points discutés aux réunions extraordinaires

ANNEXE III : États financiers vérifiés 2020



Message de la mairesse



Anita Savoie Robichaud, mairesse
Ville de Shippagan

Citoyennes et citoyens,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le Rapport annuel 2020 de la Ville de Shippagan. Ce rapport résume le travail accompli durant la dernière année par votre équipe municipale. Il vous permettra de réaliser l'importance des services qu'une petite municipalité comme la nôtre offre à ses citoyennes et ses citoyens.

Il était à prévoir que les investissements dans nos infrastructures en 2019 auraient des effets sur les finances de la municipalité. Nous avons dû, malgré un exercice très rigoureux des items au budget, accepter une augmentation de 0,02 \$ par 100 \$ d'évaluation; par contre, nous pouvons maintenir les taux pour le service d'eau et égout.

2020 a été une année pleine d'imprévus. L'arrivée du COVID 19 nous a forcés à faire les choses différemment : télé travail, réunions virtuelles, etc. Heureusement nous avons réussi à vivre dans une quasi-normalité, l'équipe municipale a été très présente et nous désirons leur exprimer notre reconnaissance et les en remercier. La pandémie a quand même retardé d'un an les élections municipales prévues en mai 2020.

Le 15 décembre 2020, heureuse nouvelle : les trois poursuites judiciaires intentées par FN Fisheries, Eastpree Feeds Ltd et Marine Extract Ltd contre la ville sont levées. La municipalité n'aura pas à défrayer un seul dollar d'indemnité à ces 3 entreprises ainsi qu'à Irving Oil car elle a été déchargée de toute responsabilité dans ce dossier qui traînait depuis huit ans.

Au niveau administratif :

- l'équipe administrative de la ville est déménagée à l'édifice nouvellement aménagé depuis le 10 août dernier. Tout y est plus fonctionnel et permet de respecter davantage la confidentialité;
- la ville a accepté le départ de la DG Brigitte Mazerolle Arseneau, la prolongation de l'intérim à Jules DeSylva et le départ à la retraite du surintendant des travaux publics Michel Mallet. Bonne chance à vous trois!
- l'adoption de la convention collective des employés syndiqués du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023;
- afin de voir à son bon fonctionnement, la municipalité a adopté des nouvelles politiques et arrêtés : un code d'éthique et de déontologie; la politique sur la confidentialité; la politique sur la résolution de conflits; les procédures de discipline progressive; la politique sur la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments en milieu de travail;
- le cahier des normes minimales de construction des rues, systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux et aqueducs a été approuvé;
- la réfection de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la 1re Rue a été complétée;
- l'acquisition de la voiture électrique (Chevrolet Bolt EV); la borne de recharge sera installée ultérieurement (programme SAUVÉR de la FCM).

Le conseil municipal a dû faire face à deux situations inhabituelles :

- la négociation avec les membres de l'Administration portuaire afin d'assurer l'ouverture des quais et de la piste cyclable après les saisons de pêche crabe/homard.;
- une lettre du chef pompier de Shippagan demandant des excuses publiques à la brigade du conseiller Rémi Hébert concernant de fausses allégations dans les médias;

et une plainte de la conseillère et des trois conseillers demandant de faire respecter le code d'éthique et de déontologie et de faire appliquer les mesures correctives au même conseiller.

Quelques anniversaires importants :

- le 30e anniversaire de l'Université du troisième âge (UTA) à Shippagan;
- le 60e anniversaire de fondation des Richelieu de Shippagan.

Nos félicitations à Armand Caron pour l'honneur qui lui a été conféré par l'Université de Moncton en nommant le pavillon sportif de l'UMCS « Pavillon sportif Armand-Caron;

Le gymnase de l'école l'Envolée de Shippagan porte maintenant le nom de Gymnase Lucie Robichaud, en hommage à cette ancienne enseignante décédée en 2019. Hommage certainement très mérité!

Nous aimerions également souligner le départ de deux de nos bâtisseurs : Monsieur Jean Chiasson qui fut maire de la ville de Shippagan pendant quatre mandats de 1971 à 1983, et Monsieur Rhéal Cormier, grand bâtisseur sportif, il était notre dernier citoyen honoraire encore vivant.



Suite à l'élection du 14 septembre d'un gouvernement provincial majoritaire, on nous promet une restructuration de la gouvernance municipale, mais aucun indice de ce que ce sera (sauf prévoir des regroupements). Ce dossier sera sans doute prioritaire dans le monde municipal en 2021.

Merci au personnel de la municipalité pour votre engagement et votre dévouement envers nos citoyennes et citoyens. Merci aux membres du conseil municipal pour votre grande disponibilité, votre collaboration et votre engagement! Le mandat a été plus long que prévu, mais vous étiez présents.

Merci également à nos nombreux bénévoles, partenaires, collaborateurs et donateurs!

Une pensée toute spéciale à nos finissantes et finissants, graduées/gradués de l'École Marie-Esther, de l'université et du CCNB qui, pandémie oblige, n'ont pas pu célébrer comme il se doit leur réussite ! Bravo !



Message du DG



Jules DeSylva, directeur général
Ville de Shippagan

C'est avec un très grand plaisir que je présente le Rapport annuel 2020 de la Ville de Shippagan et qui résume le travail accompli par notre équipe municipale au cours de l'année.

Depuis 2019, c'est avec une équipe municipale jeune et renouvelée que nous travaillons à redresser, en partie, la situation financière de la municipalité. L'année 2020 fut exceptionnelle à la Ville de Shippagan par les nombreuses situations imprévisibles auxquelles nos services ont dû surmonter en lien avec la Covid-19.

Nous souhaitons souligner le travail colossal réalisé par l'ensemble des équipes, dans chacun des secteurs. Leur participation au quotidien est un exemple de détermination et de dévouement auprès de nos résidents. Ces services et divisions sont rarement reconnus à leur juste valeur, mais sont essentiels à l'atteinte des objectifs organisationnels.

Nous souhaitons continuer ce travail de redressement et de mise à niveau de divers actifs. Pour ce faire, il nous faudra travailler davantage avec les nouveaux élus afin de leur apporter les connaissances du milieu et de leur permettre de prendre les meilleures décisions pour établir les bonnes priorités.

L'avenir de notre municipalité passe par un conseil municipal et une équipe forte, mais également unie. Le développement économique et communautaire doit être bien structuré afin de créer une synergie au sein de la collectivité pour permettre à celle-ci de rayonner et de s'épanouir pleinement.

En terminant, je remercie le conseil municipal de m'avoir fait confiance en me permettant d'assumer le travail à direction générale. Je suis confiant qu'avec l'équipe municipale actuelle, nous pourrons continuer l'assainissement des finances publiques déjà amorcé, tout en conservant nos actifs et en offrant des services de qualité à tous les citoyens pour un meilleur avenir.

Avant-propos

Le présent rapport a été préparé par l'équipe administrative de la Ville de Shippagan conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Ce rapport a pour but de fournir aux citoyennes et citoyens de la municipalité des renseignements généraux sur la Ville de Shippagan, notamment le profil de la municipalité, des renseignements détaillés sur le conseil municipal, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation pour les installations municipales, les octrois de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. De plus, vous retrouverez les états financiers audités de 2020 à l'Annexe III de ce présent rapport.



Profil de la région



Shippagan, c'est le charme d'une ville façonnée par la mer !

Shippagan est une ville portuaire et universitaire située dans le comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick. Selon les plus récentes statistiques de recensement de Statistique Canada (2016), la Ville de Shippagan a une population de 2 580 habitants. Située dans la Péninsule acadienne, Shippagan est à l'embouchure du golfe Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs. La Ville est bordée au nord-est par le havre de

Shippagan, une partie de la baie de Shippagan, tandis qu'au sud-est elle est bordée par la baie Saint-Simon.

La rue principale de la Ville porte le nom de boulevard J.-D. Gauthier, du nom du Dr Joseph Dominique Gauthier qui fut le premier médecin résidant de la municipalité. C'est sur ce boulevard que se trouvent le campus universitaire et collégial ainsi que la plupart des commerces.

Au nord du boulevard se trouve le port de Shippagan où l'on peut y admirer l'une des plus grandes flottilles de pêche de l'Atlantique. Ce secteur comprend aussi la cohabitation de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de la Péninsule acadienne, un pavillon sportif, l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, un phare historique, l'église, une marina, Valorès (anciennement connu sous le nom de l'Institut de recherche sur les zones côtières), des usines et des magasins d'agrès de pêche. Un superbe sentier multifonctionnel de bois longe le rivage sur une distance d'environ 2 kilomètres. C'est du côté sud du boulevard que se trouvent le secteur résidentiel, les écoles, le Centre Rhéal-Cormier et l'Hôtel de Ville. La Ville a une superficie de 9,94 km² carrés et une densité de 259,6 habitants au km². Sa population est francophone à 99 %.

La municipalité de Shippagan offre plusieurs services à ses citoyennes et citoyens : administration, services de protection (GRC et service d'incendie), travaux publics, services d'approvisionnement en eau et égout, services récréatifs et culturels. En 2020, la municipalité a employé 16 personnes à temps plein, 3 à contrat, 7 à du travail saisonnier et 28 étudiants. Il faut noter que la municipalité opère un camping pendant la période estivale et une piscine annuellement (depuis 2020), ce qui augmente considérablement le nombre d'emplois saisonniers et le nombre d'étudiants.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la municipalité, les citoyennes et citoyens peuvent se rendre à l'Hôtel de Ville, située au 200, avenue Hôtel-de-Ville. Ils peuvent également consulter le site Web de la municipalité au : www.shippagan.ca.

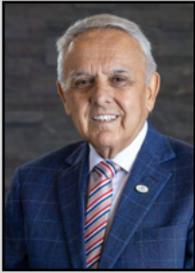
Conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Shippagan est formé d'une mairesse et de cinq conseillères et conseillers, qui sont élus tous les quatre ans. Le conseil actuel a été élu en mai 2016, à l'exception du conseiller Percy Mallet qui a été élu à la suite d'une vacance au sein du conseil en 2017. Le mandat du conseil devait se terminer en juin 2020, mais avec la pandémie de COVID-19, qui rendait des élections municipales impossibles, a été prolongé d'un an.

Voici les représentations qu'effectuent les membres du conseil sur différents comités pour le compte de la municipalité :

 <p>Anita Savoie Robichaud (Mairesse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de Commerce de Shippagan; ▪ Comité d'environnement; ▪ Comité d'infrastructures; ▪ Comité de développement communautaire; ▪ Comité de développement économique; ▪ Comité de finances; ▪ Comité de gestion de la piscine régionale; ▪ Comité de loisirs; ▪ Comité de ressources humaines; ▪ Comité de sécurité publique; ▪ Comité de sport; ▪ Comité de tourisme; ▪ Comité municipal permanent des mesures d'urgence; ▪ Commission de la Bibliothèque publique Laval-Goupil de Shippagan; ▪ Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSR PA); ▪ Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan; ▪ Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque; ▪ Corporation d'amélioration du centre-ville; ▪ Forum des maires; ▪ Municipalité amie des aînés (MADA); ▪ Tourisme Shippagan.
---	---

 <p>Kassim Doumbia (Maire suppléant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de finances (préside); ▪ Comité de gestion de la piscine régionale; ▪ Comité de ressources humaines (préside); ▪ Comité de tourisme (préside); ▪ Comité du pont Shippagan-Lamèque; ▪ Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) – suppléant; ▪ Forum des mairesses – suppléant; ▪ Plan de développement stratégique et touristique (PDST) et Tourisme Shippagan; ▪ Revitalisation Shippagan.
 <p>Marie-Lou Noël (Conseillère)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce; ▪ Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan; ▪ Corporation d’amélioration du centre-ville; ▪ Développement économique (préside); ▪ Organisation des mesures d’urgence (OMU); ▪ Sécurité publique (préside).
 <p>Patrice-Éloi Mallet (Conseiller)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amis de l’Aquarium et centre marin du Nouveau-Brunswick; ▪ Comité d’accueil, d’intégration et d’établissement des nouveaux arrivants de la Péninsule acadienne (CAIENA); ▪ Comité de développement communautaire (préside); ▪ Comité de gestion de la piscine régionale; ▪ Comité de loisirs (préside); ▪ Comité de sports (préside); ▪ Comité du 60e anniversaire de la Ville de Shippagan; ▪ Coopérative de solidarité en recyclage et d’intégration à l’emploi (CSRIE); ▪ Coopérative Jeunesse de services Shippagan – Lamèque; ▪ Forum des loisirs; ▪ Municipalité amie des aînés (MADA); ▪ Patrimoine Shippagan; ▪ Plan de développement stratégique et touristique (PDST) et Tourisme Shippagan.



Percy Mallet
(Conseiller)

- Comité d'infrastructures (préside);
- Comité de rénovation de l'Hôtel de Ville;
- Tourisme Shippagan (projet halte côtière).



Rémi Hébert
(Conseiller)

- Comité de l'environnement (préside);
- Forum des loisirs;
- Jumelage Shippagan-Loudun;
- Plan vert.

Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux membres du conseil municipal. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2020 est déterminée par l'Arrêté 101-2019 – « Arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement de la rémunération du maire et des conseillers ».

En ce qui a trait aux indemnités pour les frais de déplacement dans le cadre des affaires du gouvernement local, ces frais sont établis par la politique 1201 « Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux ».

En 2020, le salaire et les frais pour les membres du conseil municipal ont totalisé 108 123 \$. Ils sont présentés en détail ci-dessous dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Salaire et frais du conseil municipal

Membre du conseil	Salaire	Frais de déplacement et autres	Total
Mairesse - Anita Savoie Robichaud	34 556 \$	1 695 \$	36 251 \$
Maire suppléant- Kassim Doumbia	15 445 \$	1 181 \$	16 626 \$
Conseillère - Marie-Lou Noël	13 611 \$	232 \$	13 843 \$
Conseiller - Patrice-Éloi Mallet	13 611 \$	87 \$	13 698 \$
Conseiller - Percy Mallet	13 099 \$	75 \$	13 174 \$
Conseiller—Rémi Hébert	13 611 \$	78 \$	13 689 \$
Autres frais législatifs	0 \$	842 \$	842 \$
TOTAL	103 933 \$	4 190 \$	108 123 \$

Réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal ont habituellement lieu dans la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville, situé au 200, avenue Hôtel-de-Ville. Toutefois, en 2020, l'administration municipale fut relocalisée une portion de l'année au 196, avenue Hôtel-de-Ville (ancienne bâtisse de la GRC), car l'Hôtel de Ville devait subir des rénovations majeures, qui se sont terminés en août 2020. Les réunions du conseil municipal se sont donc déroulées au Centre des congrès de la Péninsule acadienne, situé au 106-A, rue de l'Aquarium à Shippagan jusqu'à l'entrée dans le nouvel Hôtel-de-Ville.



Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le premier lundi de chaque mois à 19 h, à l'exception des mois de janvier, juillet et août, et ce, à moins d'une décision contraire prise par voie de motion adoptée par au moins deux tiers (2/3) des membres présents à la réunion dans laquelle la motion est adoptée.

Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le conseil, à moins qu'il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure. De plus, le conseil municipal tient une réunion du comité plénier chaque 3e mardi du mois à 18 h, à l'exception des mois de juillet et décembre, afin de prendre connaissance des suivis et d'informations diverses. Il faut noter qu'aucune décision n'est prise lors des réunions du comité plénier et que le public est invité à y assister.

Par ailleurs, une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion. Les procès-verbaux des réunions du conseil qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public au bureau de la greffière municipale durant les heures de bureau, soit de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30 ou sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Hôtel de Ville » dans la section « Réunions du conseil municipal ».



En 2020, il y a eu 7 réunions ordinaires et 8 réunions extraordinaires. Pour connaître les types de réunions, les dates de celles-ci, la participation des membres du conseil municipal et les moyens de participation de ceux-ci, référez-vous à l'Annexe I. Pour connaître les questions discutées aux réunions extraordinaires, référez-vous à l'Annexe II.

Taux d'impôt foncier et frais d'utilisation

Pour l'année 2020, l'assiette fiscale de la Ville de Shippagan était de 242 721 900 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,5329 \$ par 100 \$ d'évaluation. Comme exemple, un propriétaire possédant une résidence à Shippagan évaluée à 100 000 \$ a payé 1 532,90 \$ en impôt foncier local pour l'année 2020.

Par ailleurs, la municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (service d'eau et d'égout) moyennant des frais d'utilisation pour les résidents de Shippagan et des environs.

En 2020, les frais d'utilisation résidentiels étaient de :

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	250.00 \$
Service d'égout	250.00 \$
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Non-résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	275.00 \$
Service d'égout	Non disponible
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Il faut aussi noter que les citoyennes et citoyens de la municipalité ayant 65 ans et plus en 2020 bénéficient d'un rabais de 10 % sur leur facture d'eau et d'égout si celle-ci est payée avant le 30 juin de l'année courante (Arrêté 51-2010). Cela ne s'applique pas aux frais de surplus pour une piscine.

Voici les frais d'utilisation des installations municipales pour 2020, selon l'installation :

Ville de Shippagan Location de matériel *	
Matériel	Coût à l'unité
Table bleue	6 \$
Table de pique-nique	7 \$
Chaise	2 \$
Banc bleu	4 \$
Panneau noir/estrade	8 \$
Rideau noir	25 \$
Clôture en métal	8 \$
Tapis rouge	8 \$
L'ensemble des clôtures en métal & remorque pour la fin de semaine	1 000 \$
BBQ—seulement pour les organismes reconnus par la municipalité	GRATUIT

* Seuls les organismes communautaires reconnus par la municipalité peuvent emprunter du matériel sans frais.

** La personne est responsable de venir chercher et rapporter le matériel du lundi au vendredi entre 9 h et 15 h.

POMPIERS DE SHIPPAGAN						
Remplissage de piscine par camion						
TARIFS POUR REMPLIR UNE PISCINE PAR CAMION						
Piscine	Grandeur	Gallon	Nombre de camions	Litres	Tarifs	Tarifs extérieurs
			DIAMÈTRE		50 \$/voyage	60 \$/voyage
21 pieds	Diamètre	10 400	7	39 400	350\$	420\$
24 pieds	Diamètre	13 500	9	51 100	450\$	540\$
27 pieds	Diamètre	17 200	11.5	65 100	575\$	690\$
OVALE OU CARRÉE						
15 x 25 pieds	Ovale ou carrée	9 400	6.25	35 600	312.50\$	375\$
18 x 33 pieds	Ovale ou carrée	15 700	10.5	54 400	525\$	630\$
CREUSÉE						
21 x 24 pieds	Creusée	11 900	8	45 000	400\$	480\$
14 x 24 pieds	Creusée	16 200	11	61 300	550\$	660\$
16 x 32 pieds	Creusée	21 100	14	79 900	700\$	840\$
18 x 36 pieds	Creusée	26 700	18	101 100	900\$	1080\$
20 x 40 pieds	Creusée	33 000	22	124 900	1100\$	1320\$

****Tarifs limite de Shippagan : 50\$/voyage**

****Tarifs extérieur (Haut-Shippagan, Le Goulet et Baie-du-Petit-Pokemouche) : 60\$/voyage**



POMPIERS DE SHIPPAGAN					
Remplissage de piscine par borne-fontaine					
TARIFS POUR REMPLIR UNE PISCINE PAR BORNE-FONTAINE					
Piscine	Grandeur	Gallon	Litres	Tarifs	Tarifs extérieurs
DIAMÈTRE					
21 pieds	Diamètre	10 400	39 400	150\$	180\$
24 pieds	Diamètre	13 500	51 100	150\$	180\$
27 pieds	Diamètre	17 200	65 100	175\$	210\$
OVALE OU CARRÉE					
15 x 25 pieds	Ovale ou carré	9 400	35 600	150\$	180\$
18 x 33 pieds	Ovale ou carré	15 700	54 400	150\$	180\$
CREUSÉE					
21 x 24 pieds	Creusée	11 900	45 000	150\$	180\$
14 x 24 pieds	Creusée	16 200	61 300	175\$	210\$
16 x 32 pieds	Creusée	21 100	79 900	175\$	210\$
18 x 36 pieds	Creusée	26 700	101 100	175\$	210\$
20 x 40 pieds	Creusée	33 000	124 900	210\$	240\$

****Tarifs limite de Shippagan : 50\$/voyage**

****Tarifs extérieur (Haut-Shippagan, Le Goulet et Baie-du-Petit-Pokemouche) : 60\$/voyage**



POMPIERS DE SHIPPAGAN					
Remplissage d'eau au bateaux					
TARIFS POUR REMPLIR UNE PISCINE PAR BORNE-FONTAINE					
Piscine	Grandeur	Gallon	Litres	Tarifs	Tarifs extérieurs
DIAMÈTRE					
21 pieds	Diamètre	10 400	39 400	150\$	180\$
24 pieds	Diamètre	13 500	51 100	150\$	180\$
27 pieds	Diamètre	17 200	65 100	175\$	210\$
OVALE OU CARRÉE					
15 x 25 pieds	Ovale ou carré	9 400	35 600	150\$	180\$
18 x 33 pieds	Ovale ou carré	15 700	54 400	150\$	180\$
CREUSÉE					
21 x 24 pieds	Creusée	11 900	45 000	150\$	180\$
14 x 24 pieds	Creusée	16 200	61 300	175\$	210\$
16 x 32 pieds	Creusée	21 100	79 900	175\$	210\$
18 x 36 pieds	Creusée	26 700	101 100	175\$	210\$
20 x 40 pieds	Creusée	33 000	124 900	210\$	240\$

****Tarifs limite de Shippagan : 50\$/voyage**

****Tarifs extérieur (Haut-Shippagan, Le Goulet et Baie-du-Petit-Pokemouche) : 60\$/voyage**



Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une location de moins de 3 heures*	
12 x 24 pi.	75 \$ + taxe
24 x 24 pi.	100 \$ + taxe
24 x 36 pi.	125 \$ + taxe
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	150 \$ + taxe
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	200 \$ + taxe
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	288 \$ + taxe
48 x 60	360 \$ + taxe
60 x 60	450 \$ + taxe

*Il faut noter que pour bénéficier des taux de location d'une durée de moins de 3 heures, la location ne peut pas être effectuée plus de trois semaines à l'avance.

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une journée (24 heures et moins)		
	Tarifs OBSL	Tarifs particuliers
12 x 24 pi.	50 \$ + taxe	75 \$ + taxe
24 x 24 pi.	100 \$ + taxe	150 \$ + taxe
24 x 36 pi.	175 \$ + taxe	300 \$ + taxe
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	288 \$ + taxe	450 \$ + taxe
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	387 \$ + taxe	675 \$ + taxe
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	550 \$ + taxe	900 \$ + taxe
48 x 60	720 \$ + taxe	1 120 \$ + taxe
60 x 60	900 \$ + taxe	1 400 \$ + taxe

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Équipement non compris dans le tarif de location	
Estrade	50 \$
Piste de danse	50 \$
Système d'écran d'annonce	100 \$
Système de son avec technicien	250 \$ (4 heures)
Système d'éclairage	50 \$
Utilisation de la cuisine	100 \$ (sans la vaisselle et les ustensiles)
Nappe blanche	10 \$ / nappe
Nappe noire	10 \$ / nappe
Système de vidéoconférence	720 \$

Centre Rhéal-Cormier Taux horaire de location de la glace	
Hockey mineur	100 \$ / heure
Patinage artistique	95 \$ / heure
Interscholaire	115 \$ / heure
Hockey adulte	170 \$ / heure
Senior	170 \$ / heure
Hockey libre	10 \$ / joueur

Camping Shippagan Taux horaire de location de site	
Site 3 services (eau, électricité, égout)*	36.50 \$ + taxe / nuit
Site 2 services (eau, électricité)*	32.50 \$ + taxe / nuit
Site sans service*	27.50 \$ + taxe / nuit
Site saisonnier au bord de l'eau	1 650 \$ (taxe incluse)
Site saisonnier avec vue sur l'eau	1 550 \$ (taxe incluse)
Site saisonnier boisé	1 500 \$ (taxe incluse)
* Rabais de 10% pour une location d'une semaine ou plus (non applicable pour les sites saisonniers)	



Camping Shippagan Taux horaire de location d'équipements et d'installations	
Parc aquatique	<p>TARIFS</p> <p>Enfant : 6 \$</p> <p>Enfant campeur : 4 \$</p> <p>Enfant de moins de 3 ans : gratuit</p> <p>Adulte accompagnateur : gratuit</p> <p>PASSE POUR LES CAMPEURS</p> <p>Par jour (4 enfants) : 15 \$</p> <p>Par semaine (4 enfants) : 25 \$</p> <p>Estivale (saisonnier) : 50 \$</p> <p>PASSE POUR LES NON CAMPEURS</p> <p>Par jour (4 enfants) : 20 \$</p> <p>Par semaine (4 enfants) : 35 \$</p> <p>Estivale (saisonnier) : 80 \$</p>
Mini-golf	<p>12 ans et moins : 4 \$</p> <p>13 ans et plus : 6 \$</p> <p>Familial : 20 \$</p>

Piscine régionale		
Activités libres et bains de longueurs		
	Régions non participantes	Régions participantes
0-5 ans	2.50 \$	Gratuit
6-18 ans	5.00 \$	4.00 \$
19-54 ans	7.00 \$	5.50 \$
55 ans et plus	5.00 \$	4.00 \$
Famille (2 parents / Max 3 enfants 18 ans et moins)	15.00 \$	12.00 \$
30 entrées (1 punch par personne)	153.62 \$	122.89 \$
3e vague (55 ans et plus) Bain libre et exercices avec musique		
Du lundi au jeudi 10 h à 10 h 55		
Entrée	8.02 \$	6.42 \$
32 entrées	250.85 \$	200.68 \$
12 mois	442.67 \$	354.14 \$
Aqua jogging / Aqua forme		
Entrée	7.00 \$	5.50 \$
Cours de natation de la croix rouge		
20 % de rabais pour le 3e membre et plus d'une même famille		
Préscolaire (10 cours)	53.43 \$	42.75 \$
Junior (10 cours)	84.14 \$	67.32 \$
Plus de 15 ans (5 cours)	49.59 \$	39.67 \$

Location		
Deux piscines (55 min)	95.78 \$	76.62 \$
Salle (2 h)	53.43 \$	42.75 \$
Structure gonflable <small>(max 25 pers.)</small>	100.63 \$	80.50 \$
Sauveteur supplémentaire <small>(plus de 60 pers. sans structure / plus de 25 perso. avec structure)</small>	21.56 \$	18.11 \$

Liste des DSL, villes et villages participants au financement de la piscine :

Vous devrez présenter une pièce d'identité avec votre adresse, comme votre permis de conduire pour vous prévaloir du tarif des régions participantes.

Baie du Petit-Pokemouche	Pointe-Alexandre
Cap-Bateau	Pointe-Brûlée
Chiasson-Savoy	Pointe-Sauvage
Haut-Lamèque	Pokemouche
Haut-Shippagan	Shippagan
Inkerman	St-Marie-St-Raphaël

Subventions

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Pour remplir son mandat municipal, la Ville de Shippagan octroie des subventions/dons à plusieurs organismes sans but lucratif qui appuient la municipalité dans sa mission de favoriser le bien-être social et environnemental de la région. De plus, des particuliers ayant un projet visant à promouvoir la communauté peuvent aussi en bénéficier.

Vous retrouverez dans cette section les dons octroyés par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2020, la Ville de Shippagan a versé les contributions suivantes au niveau communautaire :

L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne : Subvention de 5 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne (AAACCNB-PA) dans le cadre de l'organisation de leur tournoi de golf annuel. Cette activité sert de levée de fonds afin d'offrir de l'aide aux étudiant-e-s du CCNB-Campus de la Péninsule acadienne. Les bénéfices recueillis servent à offrir des bourses d'études, des activités pédagogiques et autres.

La contribution de la Ville a servi à offrir une bourse d'études de 1 000 \$ à un(e) étudiant(e).

Une banderole marquant la contribution de la Ville a été mise en évidence au Club House durant le tournoi. De plus, un des 18 trous a été nommé au nom de la municipalité et celle-ci a eu la possibilité d'inscrire gratuitement une équipe de 4 personnes au tournoi.

L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan : Subvention de 20 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan dans le cadre de leur campagne de financement Évolution. Cette campagne a servi, entre autres, à défrayer les frais des activités étudiantes, à créer une galerie d'histoire de l'Acadie Maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan.

Centre de plein air Les Arpents de neige Inc. : Subvention de 2 500 \$ au Centre de plein air Les Arpents de neige afin de les aider à défrayer leurs

coûts d'opération. Le Centre de plein air Les Arpents de neige est un organisme sans but lucratif qui offre la possibilité à la communauté d'exercer plusieurs activités, comme la raquette, le ski de fond, le patinage, etc. à des frais minimes. L'équipe du Centre plein air est constituée principalement de bénévoles. Ce sont eux qui s'occupent de l'entretien des pistes et des installations ainsi que de la cantine et du centre de location d'équipements.

La Fondation des jeux de l'Acadie : Contribution financière de 680.35 \$ pour leur campagne de financement. La Fondation des Jeux de l'Acadie est une organisation à but non lucratif qui a vu le jour en 1989 dans un souci de pérennité financière des Jeux de l'Acadie. Elle gère un fonds de dotation de plus de 1M\$. Depuis plus de 25 ans, la Fondation des Jeux de l'Acadie soutient financièrement la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et ses comités régionaux et provinciaux.



À ce jour, la Fondation des Jeux de l'Acadie a remis plus de 400 000 \$ à ces différentes organisations.

Administration portuaire : Contribution financière de 5 000 \$ pour le projet de monument pour rendre hommage aux artisans de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture. Ce projet est significatif pour la Ville en contribuant au rayonnement de Shippagan.

Salon du livre de la Péninsule acadienne : Subvention de 5 000 \$ et des ressources humaines et matérielles au Salon du livre de la Péninsule acadienne. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un événement rassembleur qui met en valeur la lecture et la littératie comme outils de développement individuel et collectif. Par ses actions, il sème le goût de lire et met en valeur l'univers du livre et de la littérature, de sa création à sa diffusion, tout en faisant la promotion de la langue française. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un rendez-vous culturel incontournable autant pour la population en général que pour les intervenants du monde littéraire

francophone. Grâce à la qualité et à la variété de sa programmation de même que par son appui continu aux diverses initiatives en littératie, il contribue à la valorisation de la littérature et de ses artisans de même qu'au plein épanouissement de la population de la Péninsule acadienne.

Les objectifs de l'événement sont :

- rendre le livre accessible à tous;
- développer le goût de la lecture et de l'écriture en français;
- promouvoir l'importance de la lecture chez les intervenants et les parents;
- contribuer au développement culturel et identitaire;
- jouer un rôle dans l'instauration d'une culture du savoir et le développement d'un esprit de solidarité pour la réussite de tous les jeunes;
- contribuer aux efforts constants qui sont déployés par les intervenants, pour améliorer la performance en matière de littératie dans la Péninsule acadienne et dans la province; et
- être un événement culturel incontournable, rassembleur et péninsulaire.

École Marie-Esther : Contribution financière de 1 000 \$ à la campagne annuelle de financement pour l'année scolaire 2018-2020. Cette contribution a servi, entre autres, à encourager la vie étudiante et à offrir des apprentissages de qualité. En contrepartie, l'école s'engageait à fournir une certaine visibilité à la Ville comme partenaire financier.

Développement économique et subventions

D'une autre part, pour favoriser le bien-être économique de la municipalité, la Ville de Shippagan encourage le développement économique.

Vous retrouverez dans cette section les subventions octroyées par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

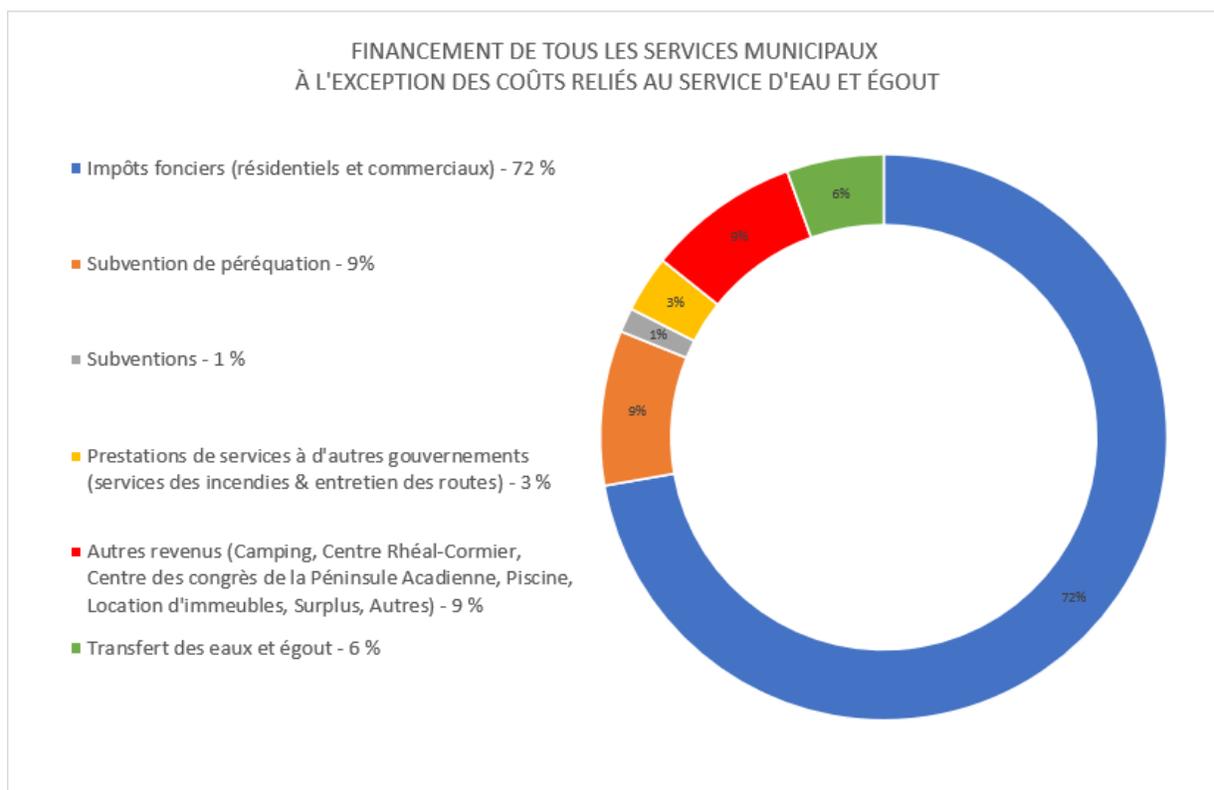
En 2020, la Ville de Shippagan a versé des subventions aux entreprises suivantes :

Motel Brise Marine : Incitatif financier de 2 540 \$ au nouveau propriétaire du Motel Brise Marine pour l'aider à défrayer les rénovations qu'il a entrepris sur son bâtiment et également encourager la relève entrepreneuriale. Ceci permettra d'avoir quelques hébergements de qualité à Shippagan.

Services

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2020, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 5 218 704 \$. Les revenus et dépenses réels ont donné lieu à un surplus de 53 134 \$.

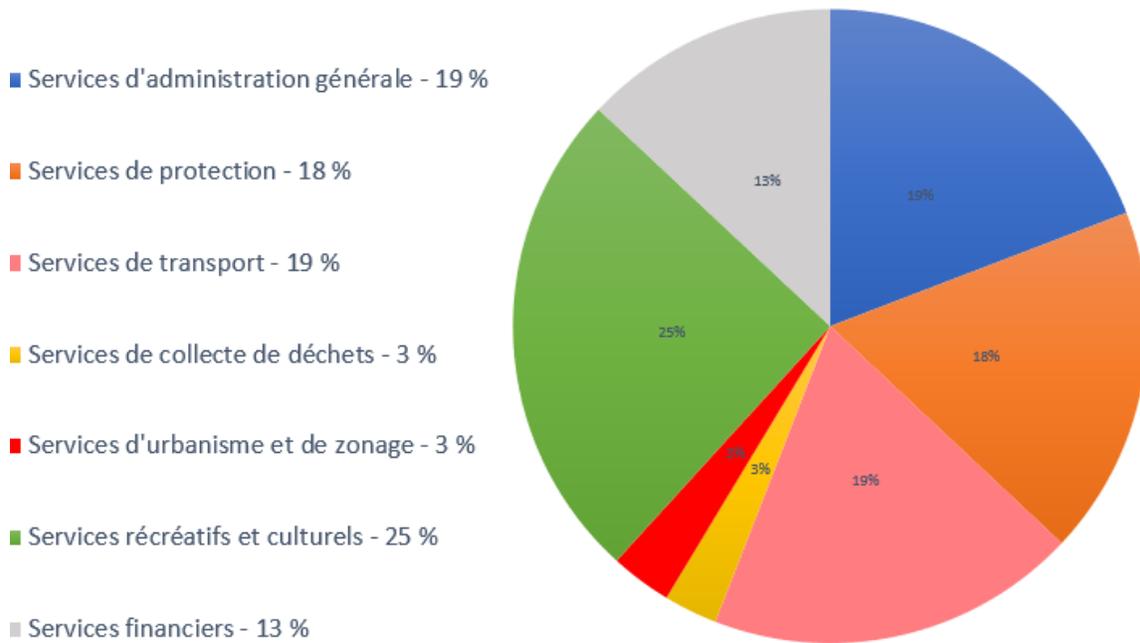
La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer le service d'eau et d'égout. Le budget approuvé s'élevait à 1 154 812 \$. Les dépenses réelles pour ces services publics ont donné lieu à un excédent de 57 793 \$.



Services généraux

Dépenses totales : 5 095 873 \$

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU SERVICE GÉNÉRAL



Services d'administration générale (excluant les frais financiers – voir la section Services financiers)

Dépenses totales : 977 070 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités de la mairesse et des conseillers (108 123 \$); les salaires et les indemnités de la direction générale et de cinq employés de bureau (289 411 \$); les dépenses d'administration, comprenant les frais légaux, les frais d'audit externe, les frais de comptabilité externe et les frais d'honoraires professionnels (232 070 \$); les autres frais administratifs, incluant les subventions et les dons aux organismes ainsi que les frais d'évaluation (88 600 \$), les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'Hôtel de Ville (93 691 \$) et les avantages sociaux de tous les employés et autres (165 174 \$).

En 2020, la municipalité a poursuivi la rénovation de son Hôtel de Ville. Les coûts associés à ce projet pour l'année 2020 sont de 544 901 \$, dont 16 618 \$ provenait d'une réserve d'immobilisation de la municipalité, 59 945 \$ du budget de fonctionnement et 468 338 \$ d'un emprunt.

Services de protection

Dépenses totales : 907 822 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (574 110 \$), à la protection contre les incendies (321 115 \$), aux services des mesures d'urgence (8 226 \$) et au contrôle des animaux sur le territoire assuré par la Commission de services régionale de la Péninsule acadienne - CSRPA (4 371 \$).

Les services de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) font l'objet d'un contrat d'une durée de vingt ans, conclu avec le gouvernement fédéral le 1er avril 2012, celui-ci demeurera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 2032. Le détachement de la GRC le plus près de la municipalité est situé au 61, rue du Parc à Lamèque.

Les services de lutte contre les incendies sont fournis par le Service d'incendies de Shippagan. Ses principales installations sont situées au 146, rue Degrâce. Le service d'incendie de Shippagan fournit des services de prévention, d'extinction des incendies, de désincarcération sur véhicules et divers sauvetages pour la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet et pour sept districts de services locaux. La brigade est composée de 26 pompiers volontaires. Le personnel-cadre est composé d'un chef, d'un assistant-chef, d'un 1er capitaine, d'un 2e capitaine et de 2 lieutenants afin d'assurer une relève aux fonctions supérieures. La brigade se rencontre hebdomadairement pour faire des exercices de pratique afin de continuer à s'améliorer à tous les niveaux, et ainsi, assurer un bon service en cas d'urgence.

Le service d'incendie de Shippagan possède la formation, les connaissances et les compétences dans différents secteurs tels que : combat d'incendie, désincarcération, appareil respiratoire, sauvetage sur glace, sur l'eau, hors route, espace clos, cours de premiers soins, 1er répondant, combat d'incendie de forêt, cours niveau 1 et niveau 2 pour devenir pompier, cours d'officier, etc. Le service d'incendie de Shippagan possède une flotte de 5 véhicules qui comprend 2 camions-citernes, 1 camion de sauvetage, 1 camion utilitaire et 1 amphibie. De plus, la brigade possède l'équipement nécessaire afin d'assurer les différents sauvetages.

Le coût des services d'incendie est réparti selon l'assiette fiscale du secteur desservi de façon proportionnelle; la Ville de Shippagan doit déboursier 66.24 % des coûts de fonctionnement totaux de la brigade (219 523 \$), le village de Le Goulet, 7.38 % (24 468 \$) et les districts de services locaux 26.38 % (87 420 \$).

La Ville de Shippagan a également perçu un montant de 14 580 \$ pour la vente d'eau aux bateaux, piscines et autres. Ce service est offert par le service d'incendie de la municipalité.

Le contrôle des animaux sur le territoire est assuré par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA), qui s'occupe de faire respecter l'arrêté municipal No 42-2018, arrêté concernant le service de contrôle des chiens.

En 2020, la brigade a fait l'acquisition d'un nouveau camion de pompier.

Services de transport

Dépenses totales : 963 724 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des travaux publics et aux salaires des employés (290 473 \$); à l'équipement (53 270 \$); au garage et ateliers (44 094 \$), au nettoyage des rues (5 162 \$), aux égouts pluviaux (7 719 \$), au service de déneigement (323 190 \$), à l'éclairage des rues (93 620 \$), au service de circulation comprenant le traçage des voies et la signalisation (32 055 \$), à la cotisation pour le transport aérien (6 320 \$), à l'entretien (104 421 \$) et au brigadier scolaire (3 400 \$).

Le service des travaux publics compte deux employés à temps plein, ce qui inclut le surintendant des travaux publics, en plus d'un employé saisonnier. Il y a aussi un employé à temps plein qui est partagé entre le système d'eau et le service des travaux publics.

La municipalité compte 32,24 km de routes, celles-ci sont composées de routes provinciales, régionales et municipales. La Ville est tenue de couvrir les coûts en immobilisation et d'entretien des 24,81 km de routes municipales et 50 % des coûts d'entretien des autres routes dans les limites de son territoire. Pour entreprendre ces travaux, la ville compte sur une flotte d'un camion de trois tonnes, deux camions d'une tonne dont un est converti l'hiver pour l'épandage de sel, deux camionnettes incluant celle du système d'eau, une rétrocaveuse (backhoe) et un tracteur-tondeuse.

En 2020, la municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion Ford et d'une voiture électrique. Elle a également fait des travaux sur le terrain au 148, 1re Rue (ancien Gino Gaz Bar) et a procédé à la réfection de l'égout sanitaire et le remplacement de l'aqueduc de la 1re Rue (à partir des feux de circulation au Sentier Rivage). Ce dernier projet a été financé par le Fonds de taxes sur l'essence (FTE) pour un montant de 363 656 \$.

Services de collecte de déchets

Dépenses totales : 139 257 \$

Les services de collecte de déchets comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets solides et des matières recyclables. Ces services sont gérés par la Commission de services régionaux Péninsule acadienne.

Ces déchets sont transbordés au centre de traitement des déchets situé dans le parc industriel de la Municipalité régionale de Tracadie, pour être ensuite acheminé au site d'enfouissement sanitaire de Red Pine à Allardville dans la région Chaleur. Les redevances au titre du déversement des matières usées résidentielles (coût par tonne) s'élèvent à 123 \$.

Services d'urbanisme et de zonage

Dépenses totales : 159 119 \$

Les services d'urbanisme et de zonage comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (129 229 \$), l'exploitation du bureau touristique de Shippagan (3 612 \$), la promotion touristique (8 496 \$), les incitatifs au crédit de taxe (2 540 \$), la commission industrielle (1 690 \$) et les améliorations du territoire (13 552 \$).



Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 1 285 458 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services récréatifs et culturels et aux salaires des employés (129 054 \$), aux employés et à l'entretien du Centre Rhéal-Cormier (aréna) (214 103 \$), aux employés et à l'entretien des parcs, terrains de jeux et entrepôt (213 996 \$), aux employés et à l'entretien du Centre des congrès de la Péninsule acadienne (163 810 \$), aux employés et à l'entretien de la Piscine régionale de Shippagan (334 661 \$), au Camping Shippagan, Centre Plein Air, Carnaval, Village du Père Noël et défilé de Noël (148 483 \$), au service de la Bibliothèque publique Laval-Goupil (49 425 \$), au Sentier Rivage (5 966 \$) et aux autres services récréatifs et culturels (25 960 \$).

Le département des parcs compte sur un employé à temps plein et trois employés saisonniers, dont deux qui sont transférés à l'aréna durant l'hiver. La flotte comprend un tracteur à chargement frontal, deux camionnettes, un petit tracteur industriel ainsi que trois tondeuses commerciales.

La municipalité a eu quatre étudiants au sein de son équipe en 2020, les programmes suivants ont subventionnés chacun un étudiant : programme stage d'emploi étudiant pour demain (2 738.40 \$), programme d'emplois d'été Canada (3 276 \$), Fonds d'apprentissage expérientiel (7261.56 \$) et Jeunesse Canada au travail (4 553.68 \$) .

Les services récréatifs et culturels sont partiellement financés par leurs frais d'utilisation, lesquels ont généré 326 845 \$ en 2020 (Centre Rhéal-Cormier : 67 467 \$; le Centre des congrès de la Péninsule acadienne : 22 987 \$, le Camping Shippagan—incluant le Centre plein air, le Carnaval, le Village du Père Noël et le Défilé du Père Noël : 125 273 \$ et la Piscine Régionale de Shippagan : 111 118 \$).



Services financiers

Dépenses totales : 663 423 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme.

En 2020, les intérêts à court terme ont totalisé 43 110 \$. La municipalité a remboursé 377 000 \$ sur le principal de la dette à long terme, puis elle a payé 84 329 \$ en intérêts. Les nouvelles débentures ont engendré des frais d'émission de 24 739 \$.

Il est également important de mentionner que durant l'année 2020, la Ville a reporté le surplus de 2018, soit un montant de 10 376 \$.

Certaines variations ont eu lieu au niveau des réserves, c'est-à-dire qu'un montant de 10 000 \$ a été transféré au fonds de réserve de fonctionnement général pour les besoins futurs de la piscine. Aussi, un montant de 124 245 \$ a été investi sur différentes acquisitions d'immobilisation de la municipalité.

Voir le Tableau 2 pour des renseignements supplémentaires sur la dette.

Tableau 2 : Dette 2020 du Fonds général – Total 5 061 000 \$

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2020	Durée
27 mai 2011	1.65 % – 4.25 %	2021	8 000 \$	10 ans
4 juin 2012	1.65 % – 3.40 %	2022	259 000 \$	10 ans
14 juin 2013	1.37 % – 3.70 %	2028	217 000 \$	15 ans
8 déc. 2014	1.20 % – 3.10 %	2024	156 000 \$	10 ans
6 juil. 2015	0.96 % – 2.80 %	2025	35 000 \$	10 ans
18 déc. 2015	1.05 % – 3.15 %	2025	40 000 \$	10 ans
1 juin 2017	1.20 % – 2.70 %	2027	231 000 \$	10 ans
6 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	807 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.30 %	2024	181 000 \$	5 ans
21 nov. 2019	1.95 % – 2.95 %	2039	265 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % - 2.95 %	2040	1 807 000 \$	20 ans
26 nov. 2020	0.50 % - 2.30 %	2035	1 055 000 \$	15 ans
Total de la dette 2020			5 061 000 \$	

Service d'eau et d'égout

Dépenses totales: 1 158 206 \$

Le service d'eau et d'égout partage des bureaux avec le service des travaux publics, situé au 146, rue DeGrâce. La Ville fournit des services d'eau et d'égout à 1 183 propriétés. De plus, la Ville approvisionne en eau 181 résidences à l'extérieur de la municipalité.

Service d'approvisionnement en eau

Dépenses totales : 513 026 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration des services d'approvisionnement en eau (180 879 \$), au service d'approvisionnement en eau (199 014 \$) et à l'acheminement et la distribution de l'eau (133 133 \$).

Les utilisateurs des services d'approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de la station de pompage du réservoir d'eau potable, située sur la rue du Réservoir. Les sources d'approvisionnement comprennent quatre puits forés et quelque 36 km de canalisations de distribution. L'analyse de l'eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Service d'égout

Dépenses totales: 334 362 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration du service d'égout (87 872 \$), au raccordement du service d'eau & d'égout (65 655 \$), aux stations de relèvement (53 636 \$), à l'épuration et l'évacuation du système (119 872 \$) et aux bornes-fontaines (7 327 \$).

Le système d'évacuation des eaux usées comprend quelque 35 km de canalisation, 8 stations de relèvement et une lagune aérée de 4.35 hectares. Le débit sortant de la lagune est testé pour assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

Services financiers

Dépenses totales : 310 818 \$

Cette section comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme. En 2020, la municipalité a remboursé 148 000 \$ du principal de la dette à long terme et payé 43 239 \$ en intérêts sur celle-ci. Les frais d'émission de débentures se sont élevés à 1 742 \$. La Ville a également payé 7 902 \$ en intérêts à court terme.

Des escomptes ont été faits sur les factures des citoyens ayant 65 ans et plus pour un montant de 14 385 \$.

De plus, un transfert de 4 000 \$ a été effectué au fonds de réserve d'immobilisation eau et égouts ainsi que 50 000 \$ au fonds de réserve général des eaux & égouts.

Un montant de 41 550 \$ a été investi en immobilisation sur la Rue des Peupliers.

Il est important de mentionner que le surplus de 2018, s'élevant à 11 027 \$, a été reporté en 2020.

Tableau 3 : Dette 2020 du Fonds pour les services d'eau et d'égout – Total 1 386 000 \$

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2020	Durée
27 mai 2011	1.65 % – 4.25 %	2021	8 000 \$	10 ans
4 juin 2012	1.65 % – 3.40 %	2022	149 000 \$	10 ans
14 juin 2013	1.35 % – 4.00 %	2033	508 000 \$	20 ans
6 juil. 2015	1.65 % – 4.25 %	2035	88 000 \$	20 ans
1 juin. 2017	1.20 % – 1.85 %	2022	24 000 \$	5 ans
21 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	160 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.85 %	2029	137 000 \$	20 ans
21 nov. 2019	2.55 % - 3.70 %	2039	27 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % - 2.05 %	2030	285 000 \$	10 ans
Total de la dette en 2020			1 386 000 \$	

Société constituée par le gouvernement local

Le conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan est un organisme qui est incorporé selon la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick et qui est exempté d'impôt. Il agit dans un rôle consultatif auprès de la municipalité et comme représentant de la communauté pour la municipalité, les autres municipalités et districts de services locaux ayant accepté de contribuer au financement annuel des frais de la piscine.

Une entente de gestion entre la Ville de Shippagan et le conseil de gestion a été signée en 2020 et stipule que c'est désormais la Ville qui est responsable de la gestion de la piscine. Pour les années précédentes, la Ville s'était engagée à couvrir les déficits d'opérations de la piscine selon certaines conditions.

Les résultats financiers du conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan sont consolidés dans les états financiers audités de 2020 de la Ville de Shippagan.



Annexe I: Dates des réunions du conseil et présences

Type de réunion	Date de la réunion	Membres du conseil					
		Anita Savoie Robichaud	Kassim Doumbia	Rémi Hébert	Marie-Lou Noël	Patrice-Éloi Mallet	Percy Mallet
Ordinaire	3 février						
Ordinaire	2 mars						
Extraordinaire	13 mars						
Extraordinaire	18 mars						
Extraordinaire	14 avril						
Ordinaire	1er juin						
Extraordinaire	23 juin						
Extraordinaire	13 juillet						
Extraordinaire	27 juillet						
Ordinaire	8 septembre						
Ordinaire	5 octobre						
Ordinaire	2 novembre						
Extraordinaire	9 novembre						
Ordinaire	7 décembre						
Extraordinaire	17 décembre						

Légende

Présent ■ Présence par voie électronique ■ Absent ■

Annexe II : Points discutés aux réunions extraordinaires

Date de la réunion	Sujets discutés
13 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures à prendre – Coronavirus (COVID-19)
18 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de financement auprès de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
14 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de l'avis du CRP pour la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet Garderie (rue de l'École) ▪ Plan quinquennal de dépenses en immobilisation – Fonds de la taxe sur l'essence 2020-2023 ▪ Suspension temporaire de l'article 9 de l'arrêté municipal 03-14, arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, dû à la pandémie de la COVID-19
23 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la modification au plan municipal – Projet Garderie (rue de l'École) ▪ Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> – Projet Garderie (rue de l'École) ▪ Renouvellement du contrat – Assurance collective 2020 ▪ Adoption – politique sur la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments en milieu de travail ▪ Adoption – politique sur la confidentialité ▪ Adoption – politique sur les résolutions de conflit

Date de la réunion	Sujets discutés
13 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture des soumissions – projet ASP-01-20 – Réfection de l’aqueduc et de l’égout sanitaire – 1re rue ▪ Modification au décret 19-0062 ▪ Demande de vente d’une partie des terrains excédentaires NID 20453221 et NID 20372496 ▪ Demande de vente d’une partie du terrain excédentaire NID 20453221 ▪ Acceptation du départ de Madame Brigitte Mazerolle Arseneau à titre de directrice générale de la municipalité ▪ Prolongation de la nomination d’un directeur général par intérim
27 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des états financiers audités 2020 ▪ Adoption des états financiers audités 2020 ▪ Études des objections – modification au plan municipal et à l’arrêté de zonage – Projet agriculture urbaine et finition extérieure des bâtiments ▪ Première et deuxième lecture par son titre de l’arrêté 77-2020-01 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan ▪ Première et deuxième lecture par son titre de l’arrêté 78-2020-01 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant l’arrêté de zonage de Shippagan ▪ Études des objections – modifications au plan municipal et à l’arrêté de zonage – Projet Garderie (rue de l’École) ▪ Première et deuxième lecture par son titre de l’arrêté 77-2020-02 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan ▪ Première et deuxième lecture par son titre de l’arrêté 78-2020-02 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant l’arrêté de zonage de Shippagan ▪ Demande de vente d’une partie des terrains excédentaires NID 20451480 et NID 20451472 ▪ Première et deuxième lecture par son titre de l’arrêté 81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d’une rue future

Date de la réunion	Sujets discutés
9 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des budgets de fonctionnements 2021 ▪ Adoption du budget de fonctionnement 2021 ▪ Adoption du budget de fonctionnement eau et égout 2021 ▪ Adoption des nouveaux tarifs pour la Piscine régionale à Shippagan
17 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption de la convention collective 2020-2023

Annexe III : États financiers vérifiés 2020

VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2020



VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2020

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 33



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur la Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la ville au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.



Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Paulin Gagnon

Comptables Professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 26 avril 2021



VILLE DE SHIPPAGAN
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
31 DÉCEMBRE 2020

Page 6

	2020 Budget (non-vérifié) (Note 18)	2020 Résultats	2019 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition	3 720 684 \$	3 720 689 \$	3 610 011 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	166 373	167 467	142 868
Autres revenus de provenance interne	587 070	469 542	755 131
Subventions inconditionnelles	444 763	455 436	451 954
Autres transferts gouvernementaux	-	320 485	910 435
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	1 034 285	1 095 091	1 057 794
Intérêts	9 500	9 881	11 941
Régime de retraite	-	67 063	254 788
	<u>5 962 675</u>	<u>6 305 654</u>	<u>7 194 922</u>
DÉPENSES			
Services d'administration générale	1 234 773	1 186 888	1 257 547
Services de protection	1 030 326	1 031 184	970 780
Services de transport	1 386 554	1 324 499	1 261 257
Services d'hygiène	139 257	139 257	140 853
Services de la mise en valeur du territoire	153 129	162 327	204 709
Services récréatifs et culturels	1 627 491	1 432 475	1 558 438
Approvisionnement eau - évacuation eaux usées	897 433	859 276	949 591
	<u>6 468 963</u>	<u>6 135 906</u>	<u>6 343 175</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 17)	<u>(506 288) \$</u>	169 748	851 747
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>16 551 515</u>	<u>15 699 768</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>16 721 263 \$</u>	<u>16 551 515 \$</u>

SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 21 et 22)



VILLE DE SHIPPAGAN
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2020

Page 7

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	691 427 \$	291 095 \$
Encaisse affecté	995 838	864 728
Débiteurs (note 3)	<u>327 100</u>	<u>1 127 207</u>
	<u>2 014 365</u>	<u>2 283 030</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 4)	223 123	1 980 097
Comptes payables et frais courus	398 048	738 598
Revenus différés des gouvernements	213 224	13 167
Dette à long terme (note 5)	6 447 000	4 184 000
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>196 335</u>	<u>263 398</u>
	<u>7 477 730</u>	<u>7 179 260</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(5 463 365)</u>	<u>(4 896 230)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	41 799 816	40 463 734
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(19 742 783)</u>	<u>(19 145 622)</u>
Immobilisation nettes	<u>22 057 033</u>	<u>21 318 112</u>
Inventaires	48 061	52 611
Frais payés d'avance	<u>79 534</u>	<u>77 022</u>
	<u>127 595</u>	<u>129 633</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>16 721 263 \$</u>	<u>16 551 515 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ENGAGEMENTS (note 14)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 Maire

 Greffier



VILLE DE SHIPPAGAN

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

31 DÉCEMBRE 2020

Page 8

	2020	2019
Surplus de l'exercice	169 748 \$	851 747 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 822 005)	(2 936 647)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 083 084</u>	<u>940 792</u>
	<u>(569 173)</u>	<u>(1 144 108)</u>
Augmentation des inventaires	-	(21 421)
Diminution des inventaires	4 550	-
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(2 512)</u>	<u>(23 870)</u>
	<u>2 038</u>	<u>(45 291)</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	(567 135)	(1 189 399)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>(4 896 230)</u>	<u>(3 706 831)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u>(5 463 365) \$</u>	<u>(4 896 230) \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 9

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	169 748 \$	851 747 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 083 084	940 792
Variation des sommes à recevoir	800 107	224 686
Variation des créditeurs et frais courus	(340 550)	86 121
Variation du passif du régime de retraite	(67 063)	(254 788)
Variation des revenus différés	200 057	(394 886)
Variation des frais payés d'avance	(2 512)	(23 870)
Variation de l'inventaire	<u>4 550</u>	<u>(21 421)</u>
	<u>1 847 421</u>	<u>1 408 381</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 822 005)	(2 936 647)
Variation du placement et encaisse affecté	<u>(131 110)</u>	<u>520 649</u>
	<u>(1 953 115)</u>	<u>(2 415 998)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	(1 756 974)	54 215
Dette à long terme	3 147 000	693 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(884 000)</u>	<u>(927 000)</u>
	<u>506 026</u>	<u>(179 785)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	400 332	(1 187 402)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>291 095</u>	<u>1 478 497</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>691 427</u></u> \$	<u><u>291 095</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u><u>691 427</u></u> \$	<u><u>291 095</u></u> \$



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 10

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Ville de Shippagan s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1er mai 1958. En tant que municipalité, la ville est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. La vision de la municipalité est : Shippagan, ville de pêche et d'aquaculture, est une communauté dynamique, saine et inclusive et se veut un carrefour d'excellence de l'Éducation en français, de l'Innovation et du Savoir dans une perspective de développement durable.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la ville sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la ville et qui sont la propriété de la ville ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Solde inter-fonds

Les normes CSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes inter-fonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 11

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Ville de Shippagan le 19 décembre 2019 et par le Ministre des gouvernements locaux le 22 janvier 2020.

Les normes CSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme de Fonds de Taxe sur l'essence sont présentés séparément.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 12

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers**

La ville évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Bâtiments	30 et 40 ans
Véhicules	5 ans
Équipement lourd	10 et 15 ans
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Machineries et équipements	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Réseaux d'alimentation en eau et évacuation des eaux usées	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisations est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 13

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Information sectorielle**

La Ville de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Services de la mise en valeur du territoire

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Système d'eau et égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 14

3. DÉBITEURS

	2020	2019
Général	238 418 \$	358 129 \$
Gouvernements :		
Fédéral	1 523	379 772
Provincial	-	233 063
	<u>1 523</u>	<u>612 835</u>
TVH à recevoir	<u>87 159</u>	<u>156 243</u>
	<u><u>327 100</u></u> \$	<u><u>1 127 207</u></u> \$

4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 5 182 000 \$ dont 2 908 060 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 2 634 937 \$ n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Les marges de crédit pour le fonctionnement sont à l'intérieur de la limite budgétaire de 50 % des dépenses des fonds de fonctionnements, tel que requis par la Loi sur les municipalités.

5. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2020	2019
Fonds de capital et emprunt général				
2 juin 10	1.50 % - 4.55 %	2020	- \$	123 000 \$
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	8 000	16 000
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	259 000	303 000
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	217 000	242 000
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	156 000	193 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	35 000	42 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	40 000	51 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	231 000	284 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	807 000	893 000
14 mai 19	2.05 % - 2.30 %	2024	181 000	224 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	265 000	290 000
25 mai 20	0.90 % - 2.95 %	2040	1 807 000	-
26 nov. 20	0.50 % - 2.30 %	2035	1 055 000	-
			<u>5 061 000</u> \$	<u>2 661 000</u> \$



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 15

5. DETTE À LONG TERME (suite)

Émission	Intérêt	Échéance	2020	2019
Fonds de capital d'eau et égout				
2 juin 10	1.50 % - 4.55 %	2020	-	318 000
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	8 000	16 000
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	149 000	171 000
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	508 000	540 000
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	88 000	96 000
1 juin 17	1.20 % - 1.85 %	2022	24 000	35 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	160 000	168 000
14 mai 19	2.05 % - 2.85 %	2029	137 000	151 000
21 nov. 19	2.55 % - 3.70 %	2038	27 000	28 000
25 mai 20	0.90 % - 2.05 %	2030	285 000	-
			<u>1 386 000</u>	<u>1 523 000</u>
TOTAL DES FONDS			<u>6 447 000</u> \$	<u>4 184 000</u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2021	690 000 \$
2022	956 000 \$
2023	582 000 \$
2024	563 000 \$
2025	470 000 \$



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 16

6. RÉGIME DE RETRAITE

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la ville en vertu du Régime de retraite des employés de la ville qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la ville contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

	2020	2019
Juste valeur marchande de l'actif du régime	3 074 775 \$	2 926 209 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 271 110</u>	<u>3 189 607</u>
Déficit pour le service des prestations	<u>(196 335) \$</u>	<u>(263 398) \$</u>

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la ville, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2019. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la ville : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2020	2019
Évolution du déficit		
Déficit au début	(263 000) \$	(518 000) \$
Amortissement	28 000	62 000
Manque d'intérêt et expérience	<u>39 000</u>	<u>193 000</u>
Déficit à la fin	<u>(196 000) \$</u>	<u>(263 000) \$</u>
Actif du régime		
Fonds commun de placements – équilibré	3 062 836 \$	2 906 104 \$
Cotisations à recevoir	<u>11 939</u>	<u>20 105</u>
Dépenses totales reliées à la retraite	<u>3 074 775 \$</u>	<u>2 926 209 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 17

7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système		Total 2019
								Eau et égout	Total 2020	
COÛT										
Solde au début	1 816 105 \$	1 157 859 \$	12 830 515 \$	465 686 \$	1 468 115 \$	11 700 512 \$	463 233 \$	10 561 709 \$	40 463 734 \$	37 572 364 \$
Ajouts:										
Additions nettes durant l'année	4 035	-	549 888	65 994	796 883	192 329	-	212 876	1 822 005	2 936 647
Moins:										
Dispositions nettes durant l'année	-	-	386 893	-	28 773	35 430	-	34 827	485 923	45 277
Solde à la fin	<u>1 820 140</u>	<u>1 157 859</u>	<u>12 993 510</u>	<u>531 680</u>	<u>2 236 225</u>	<u>11 857 411</u>	<u>463 233</u>	<u>10 739 758</u>	<u>41 799 816</u>	<u>40 463 734</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	328 626	5 687 269	395 668	1 120 607	6 707 425	-	4 906 027	19 145 622	18 250 107
Ajouts:										
Amortissement durant l'année	-	57 893	292 077	102 372	105 617	295 505	-	229 620	1 083 084	940 792
Moins:										
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	386 893	-	28 773	35 430	-	34 827	485 923	45 277
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>386 519</u>	<u>5 592 453</u>	<u>498 040</u>	<u>1 197 451</u>	<u>6 967 500</u>	<u>-</u>	<u>5 100 820</u>	<u>19 742 783</u>	<u>19 145 622</u>
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>1 820 140 \$</u>	<u>771 340 \$</u>	<u>7 401 057 \$</u>	<u>33 640 \$</u>	<u>1 038 774 \$</u>	<u>4 889 911 \$</u>	<u>463 233 \$</u>	<u>5 638 938 \$</u>	<u>22 057 033 \$</u>	<u>21 318 112 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 18

8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

18-0003 janvier 2018	52 000 \$
19-0062 17 juillet 2019	<u>68 000</u>
	<u><u>120 000</u></u> \$

Fonds de capital eau et égout

11-0080 septembre 2011	2 000 \$
12-0038 mai 2012	<u>9 000</u>
	<u><u>11 000</u></u> \$

Emprunt bancaire pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts temporaire pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. En 2020, la ville s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité se conforme à cette exigence.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 19

9. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent (déficit) était composé comme suit :

	2020	2019
Excédent de l'année 2020	57 793 \$	- \$
Excédent de l'année 2019	47 114	47 114
Excédent de l'année 2018	-	11 027
Excédent de l'année 2016	<u>18 747</u>	<u>18 747</u>
	<u><u>123 654</u></u> \$	<u><u>76 888</u></u> \$

10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la ville pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur les municipalités selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

11. PROGRAMME DU FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE

Le programme du Fonds de taxe sur l'essence (FTE) exige que les sommes perçus d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.



VILLE DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2020

Page 20

12. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS

Solde des fonds de réserve

Au 31 décembre 2020, le solde du fonds de réserve de fonctionnement d'eau et d'égout excède la limite autorisée qui est de 5 % des dépenses de l'année précédente. Cette situation est due à l'accumulation des intérêts.

Excédent de l'actif à court terme - fonds de capital d'eau et d'égout

Au 31 décembre 2020, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.

13. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des opérations, la ville peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2020, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclare que l'écllosion de COVID-19 est devenue une pandémie. La province du Nouveau-Brunswick a déclaré l'état d'urgence le 19 mars 2020. Cette situation, sans précédent, impacte la situation financière de la municipalité mais il est actuellement impossible d'évaluer l'impact de la situation.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020

Page 21

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les cinq prochains exercices tel que :

2021	318 971 \$
2022	41 701 \$
2023	30 201 \$
2024	20 001 \$
2025	20 001 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 4 000 \$ (jusqu'en 2023) au fonds de réserve en capital d'eau et égout afin de satisfaire à l'entente signée avec le Fonds Chantier Canada et NB.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique de gestion des risques**

La ville, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La ville consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La ville n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la ville n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.



VILLE DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2020

Page 22

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La ville est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 23

16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Eau et égout	Total 2020	Total 2019
REVENUS									
Mandat d'imposition	824 586 \$	688 056 \$	925 946 \$	92 996 \$	102 260 \$	1 086 845 \$	-	3 720 689 \$	3 610 011 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	112 984	54 483	-	-	-	-	167 467	142 869
Ventes de services	239 235	14 580	-	-	-	215 727	-	469 542	738 158
Subventions inconditionnelles	100 935	84 222	113 342	11 383	12 517	133 037	-	455 436	451 954
Autres transferts gouvernementaux	320 485	-	-	-	-	-	-	320 485	910 435
Frais et usagers - service d'eau et égouts	-	-	-	-	-	-	1 095 091	1 095 091	1 058 144
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	9 881	9 881	28 563
Provision pour régime de retraite	67 063	-	-	-	-	-	-	67 063	254 788
	<u>1 552 304</u>	<u>899 842</u>	<u>1 093 771</u>	<u>104 379</u>	<u>114 777</u>	<u>1 435 609</u>	<u>1 104 972</u>	<u>6 305 654</u>	<u>7 194 922</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	562 709	14 814	394 894	-	-	129 054	151 914	1 253 385	1 316 495
Biens et services	439 100	793 008	568 830	139 257	159 119	1 094 942	434 503	3 628 759	3 857 211
Amortissement	126 705	207 545	334 165	-	-	185 049	229 621	1 083 085	940 792
Intérêt	58 374	15 817	26 610	-	3 208	23 430	43 238	170 677	228 677
	<u>1 186 888</u>	<u>1 031 184</u>	<u>1 324 499</u>	<u>139 257</u>	<u>162 327</u>	<u>1 432 475</u>	<u>859 276</u>	<u>6 135 906</u>	<u>6 343 175</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>365 416 \$</u>	<u>(131 342) \$</u>	<u>(230 728) \$</u>	<u>(34 878) \$</u>	<u>(47 550) \$</u>	<u>3 134 \$</u>	<u>245 696 \$</u>	<u>169 748 \$</u>	<u>851 747 \$</u>



17. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2020	Total 2019
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	516 094 \$	(773 534) \$	475 316 \$	(58 291) \$	352 \$	3 042 \$	10 717 \$	(3 947) \$	169 749 \$	851 743 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus (déficit) d'avant dernière année	10 376 (377 000)	- 377 000	11 027 (148 000)	- 148 000	- -	- -	- -	- -	21 403	(132 445)
Remboursement de la dette	-	50 000	-	-	-	(50 000)	-	-	-	-
Transfert du fonds réserve	(124 245)	124 245	(41 550)	41 550	-	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	285 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'administratif	-	853 464	-	229 620	-	-	-	-	1 083 084	940 792
Dépenses d'amortissement	(67 063)	-	-	-	-	-	-	-	(67 063)	(254 788)
Provision pour régime de retraite	(10 000)	-	(54 000)	-	-	10 000	-	54 000	-	-
Transfert au fonds de réserve	(80 028)	-	-	-	-	-	-	-	(80 028)	(19 022)
Profit (perte) entité apparentée	(462 960)	1 404 709	-	419 170	-	(40 000)	-	54 000	957 396	534 537
	<u>53 134 \$</u>	<u>631 175 \$</u>	<u>57 793 \$</u>	<u>360 879 \$</u>	<u>352 \$</u>	<u>(36 958) \$</u>	<u>10 717 \$</u>	<u>50 053 \$</u>	<u>1 127 145 \$</u>	<u>1 386 280 \$</u>

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE
 L'EXERCICE AVANT LES
 EXIGENCES DU CCSP



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 25

18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement		Fonctionnement	Amortissement	Transfert	Total
	Général	Eau et égout	Eau et égout	Immobilisations		2020
REVENUS						
Mandat d'imposition	3 720 684 \$	-	\$	-	\$	3 720 684 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	166 373	-	-	-	-	166 373
Autres revenus de provenance interne	587 070	100 000	-	-	(100 000)	587 070
Subventions inconditionnelles	444 763	-	-	-	-	444 763
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	-	1 034 285	-	-	-	1 034 285
Intérêt	-	9 500	-	-	-	9 500
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égout	285 000	-	-	-	(285 000)	-
Excédent de l'avant-dernier exercice	10 376	11 027	-	-	(21 403)	-
	<u>5 214 266</u>	<u>1 154 812</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(406 403)</u>	<u>5 962 675</u>
DÉPENSES						
Services d'administration générale	1 108 068	-	-	126 705	-	1 234 773
Services de protection	922 781	-	-	207 545	(100 000)	1 030 326
Services de transport	1 052 389	-	-	334 165	-	1 386 554
Services d'hygiène	139 257	-	-	-	-	139 257
Services de la mise en valeur du territoire	153 129	-	-	-	-	153 129
Services récréatifs et culturels	1 442 442	-	-	185 049	-	1 627 491
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	-	952 812	229 621	-	(285 000)	897 433
Contribution au fonds de réserve	10 000	4 000	-	-	(14 000)	-
Dépenses en capital	9 200	50 000	-	-	(59 200)	-
Paiement de la dette à long terme	377 000	148 000	-	-	(525 000)	-
	<u>5 214 266</u>	<u>1 154 812</u>	<u>1 083 085</u>	<u>(1 083 085)</u>	<u>(983 200)</u>	<u>6 468 963</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
						<u>(506 288)</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 26

19. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2020	Total 2019
ACTIFS						
Encaisse	198 204 \$	51 723 \$	112 239 \$	89 790 \$	451 956 \$	434 051 \$
Épargne à terme	-	108 972	-	245 190	354 162	335 374
Recevable	-	-	-	-	-	13 316
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>198 204</u> \$	<u>160 695</u> \$	<u>112 239</u> \$	<u>334 980</u> \$	<u>806 118</u> \$	<u>782 741</u> \$
REVENUS						
Transfert	-	10 000	50 000	4 000	64 000	14 000
Intérêts	352	3 042	53	6 717	10 164	15 693
	<u>352</u>	<u>13 042</u>	<u>50 053</u>	<u>10 717</u>	<u>74 164</u>	<u>29 693</u>
DÉPENSES						
Virement	-	50 000	-	-	50 000	683 558
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>352</u> \$	<u>(36 958)</u> \$	<u>50 053</u> \$	<u>10 717</u> \$	<u>24 164</u> \$	<u>(653 865)</u> \$



VILLE DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2020

Page 27

19. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 2 mars 2020

Adoption de transférer 50 000 \$ du fonds de réserve capital général au fonds capital général

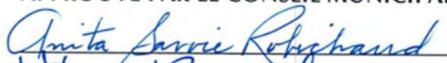
Résolution du 7 décembre 2020

Adoption de transférer 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

Adoption de transférer 4 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

Adoption de transférer 50 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve fonctionnement Eau & Égout

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 , Maire

 , Greffier



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 28

20. ENTITÉS CONTRÔLÉES

Piscine Régionale

ACTIFS

Encaisse	43 763 \$
Placements	<u>95 304</u>
	139 067

PASSIFS

Créditeurs et frais courus	<u>5 044</u>
----------------------------	--------------

EXCÉDENT ACCUMULÉ

134 023 \$

REVENUS

101 274 \$

DÉPENSES

21 246

EXCÉDENT POUR L'EXERCICE

80 028 \$

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 29

21. SUPPORT DES REVENUS

	2020 Budget (non-vérifié)	2020 Résultats	2019 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Services d'incendie	111 888 \$	112 984 \$	88 757 \$
Entretien des routes	<u>54 485</u>	<u>54 483</u>	<u>54 111</u>
	<u>166 373</u> \$	<u>167 467</u> \$	<u>142 868</u> \$
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Camping Shippagan, Centre plein air, Carnaval, Village du Père Noël & Défilé de Noël	178 260 \$	125 273 \$	169 639 \$
Centre Rhéal-Cormier	83 500	67 467	88 363
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	85 900	22 987	91 810
Location d'immeubles	16 200	28 142	13 500
Permis et Licences	13 000	19 455	24 264
Piscine Régionale de Shippagan	193 110	129 684	228 882
Projets d'emploi étudiants	-	17 830	10 442
Vente d'eau aux bateaux, piscines et autres	13 000	14 580	12 490
Ventes de matériaux et d'immobilisations	-	23 761	3 038
Revenus divers	<u>4 100</u>	<u>20 363</u>	<u>112 703</u>
	<u>587 070</u> \$	<u>469 542</u> \$	<u>755 131</u> \$



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 30

22. SUPPORT DES DÉPENSES

	2020 Budget (non-vérifié)	2020 Résultats	2019 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Maire	44 986 \$	36 251 \$	38 372 \$
Conseillers	<u>78 220</u>	<u>71 872</u>	<u>75 460</u>
	123 206	108 123	113 832
Administration générale			
Personnel administratif	500 944	454 586	561 063
Immeuble à bureau	95 535	93 691	62 592
Aviser légal	53 000	52 687	65 482
Autre consultant	-	4 784	40 563
Autres	<u>-</u>	<u>32 535</u>	<u>6 946</u>
	649 479	638 283	736 646
Gestion des finances			
Services comptable	-	3 509	44 687
Audit externe	20 336	39 214	28 334
Autre consultant	<u>20 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	40 336	42 723	73 021
Autres coûts administratifs			
Cotisations et associations	11 963	8 935	9 771
Autres	3 341	-	-
Dépenses de bureau	80 400	48 708	58 851
Formation et délégations	2 000	1 723	1 873
Subventions aux organismes	48 500	41 512	69 110
Intérêts sur financement temporaire	50 000	37 734	66 290
Intérêts sur dette à long terme	20 996	15 264	174
Frais d'émission de débentures	7 000	24 739	8 385
Frais d'évaluation	47 088	47 088	46 404
Assurance responsabilité	7 286	38 610	6 460
Relation publique - rapports municipaux	8 773	1 365	5 324
Amortissement	126 705	126 705	51 159
Frais bancaires	<u>7 700</u>	<u>5 376</u>	<u>10 247</u>
	<u>421 752</u>	<u>397 759</u>	<u>334 048</u>
	<u>1 234 773 \$</u>	<u>1 186 888 \$</u>	<u>1 257 547 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 31

22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2020 Budget (non-vérifié)	2020 Résultats	2019 Résultats
SERVICES DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	16 020 \$	14 814 \$	14 291 \$
Brigades des pompiers	115 742	114 310	109 911
Formation	5 500	1 204	2 542
Caserne	39 900	76 163	65 710
Matériel de lutte contre l'incendie	35 380	14 624	36 416
Amortissement	207 545	207 545	163 689
Intérêts sur la dette à long terme	<u>21 758</u>	<u>15 817</u>	<u>12 312</u>
	441 845	444 477	404 871
Service de police	574 110	574 110	554 978
Services des mesures d'urgence	5 000	8 226	-
Réglementation des animaux	4 371	4 371	-
Lutte contre les inondations	5 000	-	-
Autres frais	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10 931</u>
	<u>588 481</u>	<u>586 707</u>	<u>565 909</u>
	<u>1 030 326</u> \$	<u>1 031 184</u> \$	<u>970 780</u> \$
SERVICES DES TRANSPORTS			
Services en commun			
Administration	330 994 \$	290 473 \$	262 387 \$
Équipement général	-	53 270	62 597
Complexe municipal	<u>69 778</u>	<u>44 094</u>	<u>45 722</u>
	400 772	387 837	370 706
Nettoyage des rues	10 100	5 162	8 551
Égouts pluviaux	9 450	7 719	5 176
Service de déneigement	359 500	323 190	344 637
Éclairage des rues	92 900	93 620	94 127
Traçage des voies de circulation	21 300	20 499	21 242
Signalisation	12 200	11 556	15 613
Transport aérien	6 320	6 320	5 599
Entretien	97 743	104 421	85 630
Amortissement	334 165	334 165	279 250
Intérêts sur la dette à long terme	36 604	26 610	28 926
Brigadier scolaire	<u>5 500</u>	<u>3 400</u>	<u>1 800</u>
	<u>1 386 554</u> \$	<u>1 324 499</u> \$	<u>1 261 257</u> \$



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 32

22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2020 Budget (non-vérifié)	2020 Résultats	2019 Résultats
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement des ordures	<u>139 257</u> \$	<u>139 257</u> \$	<u>140 853</u> \$
SERVICES DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Commission d'urbanisme	117 267 \$	129 229 \$	123 401 \$
Promotion touristique	9 000	8 496	8 750
Incitatifs économiques	9 050	2 540	795
Bureau touristique	4 000	3 612	3 971
Parc et commission industriel	2 100	1 690	2 245
Embellissement du territoire	7 300	13 552	61 501
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 412</u>	<u>3 208</u>	<u>4 046</u>
	<u>153 129</u> \$	<u>162 327</u> \$	<u>204 709</u> \$
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	122 771 \$	129 054 \$	126 032 \$
Bibliothèque	59 592	49 425	60 548
Camping Shippagan, Centre plein air, Carnaval, Village du Père Noël & Défilé de Noël	183 800	148 483	189 270
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	195 825	163 810	191 041
Centre Rhéal-Cormier	231 154	214 103	236 040
Parcs, terrains de jeux et entrepôt	259 225	213 996	167 401
Piscine Régionale de Shippagan	338 995	273 199	311 588
Sentier rivage	-	5 966	5 869
Subventions culturelles	5 000	5 000	5 000
Autres services de loisirs	13 850	20 960	18 289
Intérêt sur dette à long terme	32 230	23 430	27 635
Amortissement	<u>185 049</u>	<u>185 049</u>	<u>219 725</u>
	<u>1 627 491</u> \$	<u>1 432 475</u> \$	<u>1 558 438</u> \$



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2020

Page 33

22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2020 Budget (non-vérifié)	2020 Résultats	2019 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Approvisionnement en eau			
Administration	14 890 \$	10 929 \$	53 950 \$
Service d'approvisionnement	205 197	199 014	184 456
Force motrice et pompage	109 050	133 133	151 100
Amortissement	104 903	104 903	103 543
Intérêt sur dette à long terme	<u>26 925</u>	<u>25 943</u>	<u>33 626</u>
	<u>460 965 \$</u>	<u>473 922 \$</u>	<u>526 675 \$</u>
Coût de la collection et de l'évacuation des eaux usées			
Administration	- \$	22 322 \$	5 922 \$
Système de raccordement	90 650	65 655	88 023
Station de relèvement	66 050	53 636	70 217
Épuration et évacuation des eaux d'égout	96 000	70 372	82 750
Bornes fontaines	-	7 327	482
Intérêt sur dette à long terme	17 950	17 295	22 405
Amortissement	<u>124 718</u>	<u>124 718</u>	<u>123 426</u>
	<u>395 368 \$</u>	<u>361 325 \$</u>	<u>393 225 \$</u>
Autres			
Créances irrécouvrables (recouvrées)	3 000 \$	- \$	(9 138) \$
Frais bancaires	-	235	-
Intérêt sur financement intérimaire	15 000	7 667	24 523
Frais d'émission de débentures	8 600	1 742	-
Escomptes pour les gens à 65 ans et plus	<u>14 500</u>	<u>14 385</u>	<u>14 306</u>
	<u>41 100 \$</u>	<u>24 029 \$</u>	<u>29 691 \$</u>
	<u>897 433 \$</u>	<u>859 276 \$</u>	<u>949 591 \$</u>

